



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 14 MARS 2024**

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT
Date de convocation : 05 mars 2024
Nombre de conseillers en exercice : 20
Nombre d'élus présents pour ce point : 12
Nombre de procuration : 02

Extrait n°BC-03-2024-035

Objet : Approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau Communautaire du 08 février 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bruno Nestor AZÉROT, Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Christian RAPHA, Sainte-Rose CAKIN, Maurice BONTÉ, Charles CARISTAN, Annick COMIER, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Patricia PALMONT, Jean-Christophe BOULANGÉ, Olivier JEAN-DENIS, Joseph PÉRASTE.

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Jean-Baptiste ROTSEN à Bruno Nestor AZEROT, Germain DUTON à Christian RAPHA

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Christian PALIN, Thierry MARÉCHAL, Félix ISMAIN, Chantal MAIGNAN, Christian VERNEUIL, Jonathan TABAR.

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-15.

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 :

D'approuver le procès-verbal de la réunion du Bureau Communautaire du 08 février 2024.

Article 2 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 01

Abstention déclarée : 01

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 20 juin 2024



Le Président

Bruno Nestor AZÉROT